

Document CMEC : *L'exploitation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) dans le contexte canadien : Guide à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des concepteurs de programmes d'études* (janvier 2010)

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Préparé par l'Association canadienne des professeurs de langues secondes

Destiné aux décideurs et concepteurs de programmes d'études canadiens, le présent document se penche sur le CECR dans le contexte canadien, la façon de travailler avec le CECR dans ce contexte, et les éléments dont il faut tenir compte lorsqu'on utilise les niveaux de référence du CECR et le Portfolio européen des langues au Canada. Dans la première section du document, on compare les contextes européen et canadien en ce qui concerne le statut des langues, les politiques linguistiques, la mobilité, les programmes d'études, la conception de l'apprentissage, les contenus des apprentissages et l'évaluation. Les auteurs reconnaissent l'expertise canadienne en matière d'enseignement et d'apprentissage d'une langue, en étudiant quelques principes de base pour la mise en œuvre d'un programme de langue (p. ex., l'importance d'apprendre les langues à un jeune âge, de reconnaître et célébrer divers contextes culturels et linguistiques dans nos écoles). La section se termine par un rappel de la souplesse inhérente du CECR en tant qu'instrument de référence :

Le CECR est un outil de référence qui fait état de ce qui doit être considéré dans le processus de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation des langues et présente une série de questions afin de guider les éducateurs à savoir ce que les apprenants ont besoin d'apprendre et de faire avec la langue. (p. 7)

La deuxième section du document présente un résumé des chapitres du CECR. Le tableau ci-dessous vise à résumer les éléments clés de chaque chapitre du CECR. Voici les annexes (qui ne sont pas résumés ici) : A : Élaboration de descripteurs de compétence, B: Les échelles de démonstration, C: Les échelles de DIALANG et D: Les spécifications de l'ALTE « capacité de faire ».

Tableau 1 : Chapitres et vue d'ensemble du CECR

N° de chapitre	Titre du chapitre	Résumé
1	Le Cadre européen commun de référence pour les langues dans son contexte politique et éducatif	Les auteurs privilégient le plurilinguisme européen où « les langues sont en corrélation et interagissent » (p. 10) en vue d'une meilleure compréhension entre les cultures/sociétés européennes et d'une tolérance mutuelle. Au Canada, on reconnaît deux langues officielles et les langues autochtones, et on valorise « une mosaïque de langues et de cultures ».
2	Approche retenue	Les auteurs privilégient une approche actionnelle, considérant « l'utilisateur et l'apprenant d'une langue en tant qu'acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches pertinentes à leur vécu » (p. 10). Au Canada, on valorise également l'éducation à la citoyenneté basée sur le respect de la diversité linguistique et culturelle.
3	Les niveaux communs de référence	Le cadre de référence répartit les niveaux de compétence d'une langue en trois grandes catégories, élémentaire, indépendant et avancé, chacune étant divisée en deux sous-catégories. Au Canada, il faut adapter ces descripteurs aux jeunes apprenants en milieu scolaire, quitte à les valider.
4	L'utilisation de la langue et l'apprenant/utilisateur	Ce chapitre présente le contexte de l'utilisation de la langue. On présente des activités de communication en termes de « tâches » et elles s'appliquent, une fois adaptées aux apprenants d'âge scolaire, au Canada également.
5	Les compétences de l'utilisateur/apprenant	L'apprenant doit acquérir des compétences générales (p.ex., <i>savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre</i> ), des compétences en communication langagière (linguistique, sociolinguistique, pragmatique), et des compétences culturelles et interculturelles.
6	Apprentissage et enseignement des langues	Ce chapitre porte sur les rouages de l'enseignement et apprentissage d'une langue, y compris les méthodes et stratégies utilisées. On se penche également sur la prise de conscience langagière. Au Canada, on doit accommoder les caractéristiques et besoins des élèves immigrants dans un modèle d'instruction basé sur l'information recueillie. Les descripteurs clés incluent, entre autres, l'interculturel, le global, l'intégratif et le situationnel.
7	Les tâches et leur rôle dans l'enseignement des langues	On décrit les tâches en termes de degré de difficulté et de leurs exigences cognitives, linguistiques et affectives. Au Canada, l'apprentissage d'une langue axé sur les tâches a coexisté avec d'autres approches, comme par exemple, l'apprentissage axé sur les projets.
8	Diversification linguistique et curriculum	Dans ce chapitre, on présente des options pour la conception de programmes d'études, de même que des notions d'évaluation et le portfolio. Le programme multidimensionnel de Stern « est présenté à titre de modèle pouvant répondre à l'approche actionnelle retenue pour

		l'apprentissage des langues ». (p. 15)
9	Évaluation	L'évaluation des apprentissages « repose sur les concepts de validité, fidélité et faisabilité et doit satisfaire les exigences et les normes définies par le Conseil de l'Europe en termes de niveaux communs de référence ». (p. 15)

La troisième section du document comporte deux sections, la première définissant six niveaux communs de référence : utilisateur élémentaire (niveau introductif ou de découverte (A1); niveau intermédiaire ou de survie (A2), utilisateur indépendant (niveau seuil (B1), niveau avancé ou indépendant (B2), et utilisateur expérimenté (niveau autonome (C1), niveau de maîtrise (C2). Les auteurs renvoient aux échelles multiples disponibles dans le CECR (p. ex., grille d'autoévaluation, stratégies de communication) et expliquent que le cadre de référence est en constante évolution :

« ... un point très important dans le débat autour des échelles de compétence langagière est d'identifier exactement le but qu'elles permettent d'atteindre et de faire coïncider convenablement l'énoncé des descripteurs et ce but » (extrait du CECR à la p. 19 du document CMEC)

Au Canada, il faut s'appuyer sur la formule de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et valider les échelles selon notre contexte. Il est important d'aller au-delà des programmes spécifiques de chacune des provinces/territoires. La procédure d'élaboration et de validation comprend six étapes principales (p. 20-23) :

1. Déterminer l'encadrement théorique
2. Choisir la méthodologie de validation
3. Analyser les contenus des échelles existantes et développer des descripteurs pour les sous-niveaux dans le contexte scolaire canadien
4. Administrer le questionnaire dans les écoles des instances participantes pour classer les descripteurs selon les niveaux de référence appropriés
5. Analyser et valider les données recueillies
6. Valider les formulations de descripteurs

La deuxième partie de la troisième section se rapporte au portfolio des langues. Le Portfolio européen des langues (PEL) est centré sur l'apprenant, souple et transparent. Selon le niveau de référence commun et les descripteurs, c'est « un recueil structuré de documents, que chaque apprenant peut réunir, au fil des ans » (p. 24) visant à présenter une preuve tangible de ses réalisations et expériences relativement à l'apprentissage de la langue cible. Il permet à l'apprenant de développer son autonomie et sa responsabilité. Il comprend trois parties : le passeport, la biographie et le dossier. Les utilisateurs de la Suisse ont fourni des réactions utiles sur le PEL qui pourraient informer les efforts canadiens sur sa mise en œuvre.

Dans le contexte canadien, le portfolio est destiné à des jeunes apprenants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, et devrait « viser à développer une prise de conscience identitaire et sociale ainsi qu'un éveil aux langues et aux cultures » (p. 27). Le portfolio comprend une fonction pédagogique (les apprenants réfléchissent sur la progression de leur propre apprentissage) et une fonction bilan (le passeport comprend un bulletin scolaire sur les compétences linguistiques, sociolinguistiques, pragmatiques et culturelles). Le portfolio est utile non seulement pour ses

utilisateurs primaires, les élèves, mais aussi pour les enseignants (qui peuvent négocier des objectifs d'apprentissage avec leurs élèves), pour les parents (un outil de communication au sujet de leurs enfants) et pour d'autres intervenants.

Le CMEC propose que le CECR « occupe une place centrale, dans le contexte canadien » (p. 30). Le document se termine par une série de 13 questions et réponses fréquentes et deux annexes : le premier donne des exemples de programmes innovateurs au Canada et le deuxième énumère d'autres ressources.